conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TUBE-100G - WURTH-CU 800

Code du produit : 0893 800 1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

Agent anti-friction et lubrifiant

mélange

Utilisation professionnelle du produit

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France

Z.I.Ouest, Rue Georges Besse

67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version Date 10.0 04.01

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Etiquetage supplémentaire

EUH208

Contient Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2H-benzotriazoles-2-méthanamine. Peut produire une réaction allergique.

allergic

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Oomposants			
Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Poudre métallique de cuivre	7440-50-8 231-159-6	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 16.09.2021 10.0 04.01.2022 324151-00007 Date de la première version publiée:

18.12.2009

		chronique pour le milieu aquatique): 100	
Masse de réaction de N, N- bis(éthylhexyl)-méthyl-1H- benzotriazole-1-méthanamine ou 2H-benzotriazoles-2- méthanamine	Non attribuée 01-2119982395-25	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Protection pour les secou-

ristes

Sa manipulation ne nécessite aucune précaution particulière

de la part des secouristes.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes de métaux Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement

de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les re-

mettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Température de stockage

recommandée

<= 35 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 16.09.2021 10.0 04.01.2022 324151-00007 Date de la première version publiée:

18.12.2009

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Poudre métallique	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m3	FR VLE
de cuivre			(Cuivre)	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (Poussière)	1 mg/m3	FR VLE
			(Cuivre)	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	2 mg/m3	FR VLE
		(Poussière)	(Cuivre)	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Poudre métallique de cuivre	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	20 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	137 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	20 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	273 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)- méthyl-1H- benzotriazole-1- méthanamine ou 2H- benzotriazoles-2- méthanamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,3 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/m3
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	0,2 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 16.09.2021 10.0 04.01.2022 324151-00007 Date de la première version publiée:

18.12.2009

<u> </u>	teurs	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	0,2 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Distillats paraffiniques lourds	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	9,33 Aliments mg
(pétrole), raffinés au solvant		/ kg
Poudre métallique de cuivre	Eau douce	7,8 μg/l
	Eau de mer	5,2 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	230 µg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
	Sol	65 mg/kg
Masse de réaction de N, N-	Eau douce	0,000976 mg/l
bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-		
benzotriazole-1-méthanamine ou		
2H-benzotriazoles-2-		
méthanamine		
	Eau de mer	0,000098 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00976 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,69 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou natio-

nales applicables en sélectionnant des mesures de protec-

tion destinées à un travail spécifique.

Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité

Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux

par inadvertance.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : PVC

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Le temps de pénétration

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de

gants!

Protection de la peau et du

corps

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte

Couleur : jaune clair

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 220 °C

Température d'auto-

inflammabilité

> 370 °C

Température de décomposi-

tion

> 350 °C

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0 Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

П

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : 0,904 - 1,11

Méthode: DIN 51757

Densité : $1 \text{ g/cm}^3 (20 \text{ °C})$

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Contact avec la peau

d'exposition probables

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale :

DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 5,11 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2H-benzotriazoles-2-méthanamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.313 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

née

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Date de dernière parution: 16.09.2021 Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de la première version publiée: 10.0 04.01.2022 324151-00007

18.12.2009

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2Hbenzotriazoles-2-méthanamine:

Espèce Lapin

Résultat Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Espèce Lapin

OCDE ligne directrice 405 Méthode Résultat Pas d'irritation des yeux

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2Hbenzotriazoles-2-méthanamine:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Type de Test Test de Maximalisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat négatif

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2Hbenzotriazoles-2-méthanamine:

Type de Test Test de Maximalisation : Contact avec la peau Voies d'exposition Espèce : Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat positif

Evaluation Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2H-benzotriazoles-2-méthanamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2H-benzotriazoles-2-méthanamine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version Date de révision: 10.0 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été

observé chez les animaux à des concentrations de 0,2

mg/l/6h/d ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Espèce : Rat

NOAEL : >= 2 mg/m3

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 28 jours

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Poudre métallique de cuivre:

Toxicité pour les poissons

CL50: 8,1 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,792 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 0,333 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 1 μg/l

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2H-benzotriazoles-2-méthanamine:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,05 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,976

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,658

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga- : CI50 : 69 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

nismes

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou 2H-benzotriazoles-2-méthanamine:

Biodégradabilité

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 60 % Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé

12 01 12, déchets de cires et graisses

produit inutilisé

12 01 12, déchets de cires et graisses

emballages souillés

15 01 10, emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Poudre métallique de cuivre, Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou

2H-benzotriazoles-2-méthanamine)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Poudre métallique de cuivre, Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou

2H-benzotriazoles-2-méthanamine)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Poudre métallique de cuivre, Masse de réaction de N, N-bis(éthylhexyl)-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine ou

2H-benzotriazoles-2-méthanamine)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Copper metal powder, Reaction mass of N,N-bis(ethylhexyl)-

methyl-1H-Benzotriazole-1-methanamine or 2H-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

Benzotriazole-2-methanamine)

IATA Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Copper metal powder, Reaction mass of N,N-bis(ethylhexyl)-

methyl-1H-Benzotriazole-1-methanamine or 2H-

Benzotriazole-2-methanamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN ADR 9 RID 9 **IMDG** 9 **IATA** 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Ш Code de classification M7 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification M7 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9 Code de restriction en tun-(-)

nels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification M7 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes **EmS Code** F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

956

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y956 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

956

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : o

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

N,N-diéthyl-p-(phénylazo)aniline (Numéro sur la liste 43)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) N^0 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : N

: Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0

Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

100 t

Quantité 1 Quantité 2

200 t

E1 **DANGERS POUR**

L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

36, 65, 15 ter, 15, 15 bis

cée (R4624-18)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques vola-

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution) Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H410

effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic

Skin Irrit. Irritation cutanée Skin Sens. Sensibilisation cutanée

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

FR VLE / VME Valeur limite de moyenne d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version 10.0 Date de révision: 04.01.2022

Numéro de la FDS: 324151-00007

Date de dernière parution: 16.09.2021 Date de la première version publiée:

18.12.2009

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances, règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Méthode de calcul Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TUBE-100G - WURTH-CU 800

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 16.09.2021 10.0 04.01.2022 324151-00007 Date de la première version publiée:

18.12.2009

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR